

La Lettre

du Sud Ouest Lémanique


SYMASOL

 Syndicat mixte des affluents
du sud-ouest lémanique

SOMMAIRE

Edito

A l'issue de cette année 2012 où notre premier contrat de rivière s'achèvera pour se relancer sur une autre perspective, j'aimerais vous transmettre une analyse politique apportée par ce formidable outil au service des hommes et de notre environnement.

Qui aurait prédit au début des années 2000 que l'ensemble des élus du bassin versant du sud ouest lémanique allait se fédérer pour mener à bien des actions concrètes de préservation de notre milieu naturel ?

Certes la pollution constatée du Lac Léman avait été un élément déclencheur permettant aux « élus du haut » de comprendre que l'assainissement devait devenir leur cheval de bataille.

La solidarité venait de naître.

La loi sur l'eau a servi de deuxième piston pour nous amener à penser au bon état de toutes nos masses d'eau (lac, source, rivière, nappe, zone humide, ...).

L'arrivée du contrat de rivière a fait exploser les limites communales. La notion de projet de territoire prenait tout son sens. Il a fallu convaincre, débattre, choisir des axes prioritaires comme améliorer la qualité de l'eau, restaurer, réhabiliter et valoriser les milieux aquatiques, assurer la protection des personnes et des biens face aux risques naturels, gérer de façon globale la ressource en eau et enfin communiquer, coordonner, suivre l'ensemble des actions.

Tous ces échanges parfois tendus mais toujours cordiaux, nous ont appris à travailler ensemble élus « du haut » et « du bas » mais aussi élus français et élus suisses. L'aspect transfrontalier de notre contrat de rivière n'est pas anecdotique.

Ces multiples rencontres ont atténué de fait le divorce « haut » et « bas » de notre territoire. Aujourd'hui, nous avons fourni la preuve de notre capacité à créer des projets de territoire. Cet élan ne doit pas s'arrêter.

L'enjeu de 2012, grâce à l'étude bilan du contrat de rivière, sera de définir la suite et de convaincre nos partenaires (la région, le département, l'agence de l'eau, ...) de poursuivre leur participation financière.

Mon analyse ne pouvait pas se terminer sans un très sincère remerciement à l'ensemble du personnel technique et administratif confondu pour leur engagement durant ses 6 années.

Cet équilibre entre élus et professionnels aura été la clé de voute de notre réussite. Je souhaite vivement que l'aventure continue avec eux.

GIL THOMAS

 Président du Comité de Rivière
Vice-président du SYMASOL
Maire de Cervens

Etude Bilan, Evaluation et Prospective du Contrat de rivières.....	page 1
Observatoire de la « Ressource en eau »	page 2
Un partenariat avec le monde agricole.....	page 3
Etude de suivi des populations piscicoles du territoire	page 4
La revitalisation des roselières lacustres de Chens-sur-Léman	page 4
En Bref	page 4

Etude Bilan, Evaluation et Prospective Quel avenir sur le territoire du Sud-Ouest Lémanique ?

Le contrat de rivières transfrontalier du Sud-ouest lémanique arrive officiellement à échéance en janvier 2012 après 6 années de mise en œuvre d'un programme ambitieux mais réaliste.

Malgré des réalisations importantes et la conduite d'une étude bilan intermédiaire (juillet 2009), un certain nombre d'actions n'ont cependant pu être menées à bout. La fin de la procédure requiert aujourd'hui une étude bilan, telle qu'elle est demandée par l'ensemble des partenaires du contrat, à savoir l'Agence de l'Eau, la DREAL, la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de Haute-Savoie.

Cette présente étude, dite, étude **Bilan, Evaluation et Prospective**, a vocation à révéler, d'une part, les bénéfices liés aux actions et aux investissements réalisés dans le cadre du contrat de rivières du sud-ouest lémanique et, d'autre part, à fournir aux acteurs opérationnels une vision claire à moyen et plus long terme de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.

Elle doit ainsi mettre en évidence les acquis à pérenniser, les problématiques émergentes qui n'ont pu être traitées dans le cadre du contrat, les nouveaux enjeux qui sont apparus en cours de contrat ainsi que les modalités de travail à envisager pour mettre à profit ces acquis pour l'ensemble du bassin.

L'étude bilan, évaluation et prospective doit donc répondre à un double enjeu :

- 1) elle doit permettre de tirer les enseignements du travail accompli au vu des objectifs initiaux du contrat de rivière du sud-ouest lémanique,
- 2) elle doit aussi permettre aux différents acteurs impliqués, de près ou de loin dans la démarche, de se projeter dans l'avenir pour définir les modalités de travail pour pérenniser l'acquis, poursuivre des objectifs non atteints ou encore atteindre de nouveaux objectifs identifiés comme stratégiques (SDAGE).

Cette étude est donc composée de 5 modules, qui s'appuient sur les guides méthodologiques « Etude bilan, évaluation et prospective », « Elaboration de procédures contractuelles de gestion des milieux aquatiques - Guide méthodologique pour conduire la démarche stratégique préalable » (DREAL Rhône-Alpes, Agences de l'Eau RM&C, Région Rhône-Alpes),

M1 : états des lieux initial et final

M2 : bilan technico-financier

(moyens et résultats liés aux investissements)

M3 : étude du fonctionnement de la procédure

(moyens et résultats liés au fonctionnement)

M4 : évaluation du contrat

M5 : conclusions, recommandations, et prospective d'après contrat.

Le cabinet SEPIA CONSEILS a été missionné en septembre 2011 par le SYMASOL pour élaborer cette étude, qui se déroulera d'octobre 2011 à juillet 2012.

Cette étude de grande ampleur permettra donc d'apprécier l'action globale réalisée et sera un outil de réflexion sur la suite à donner au contrat de rivières.

VERSANT DU SU



Observatoire de la Ressource en Eau

De fortes teneurs en pesticides sur le territoire

Dans le cadre de son objectif d'amélioration de la qualité des eaux, le SYMASOL a engagé depuis 2003 plusieurs campagnes d'analyses vis-à-vis des pesticides. Au fil des années, on observe une dégradation de la qualité des eaux sur certains secteurs du territoire du sud-ouest lémanique : l'Hermance et ses affluents, le Vion, les Léchères.

Il est à noter qu'en 2009 et 2010, les campagnes d'analyses ont été menées juste après d'importants événements pluvieux pour observer les pics de pollution qui résultent d'un lessivage des sols vers les cours d'eau.

Cependant, le nombre de substances retrouvées lors des campagnes d'analyses est croissant car les utilisateurs et les produits se diversifient. La substance la plus présente dans les eaux est le « Glyphosate » avec son produit de dégradation l'« AMPA ». Il s'agit d'une substance qui se retrouve dans des produits phytosanitaires utilisés dans les zones agricoles ou non (collectivités, particuliers).

Vers un usage raisonné des pesticides par tous

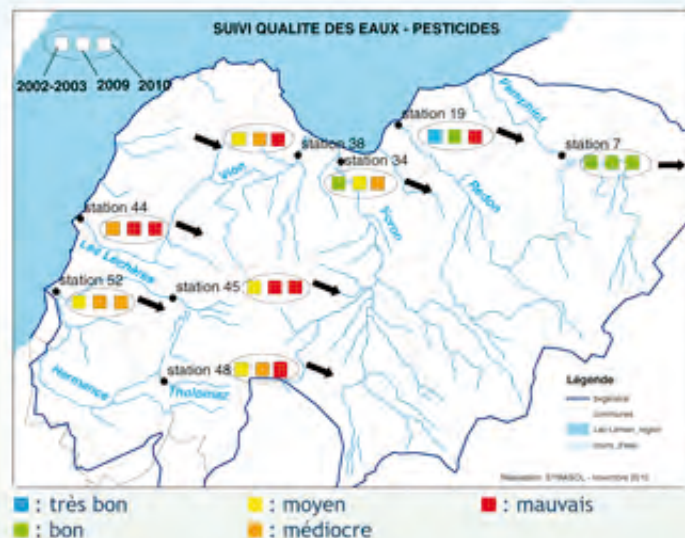
Suite aux précédents résultats d'analyses, le SYMASOL a mis en place au printemps 2011 des journées d'information sur l'usage raisonné des pesticides au sein des collectivités.

En effet, les services techniques sont amenés pour certains à utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts, des voiries et autres aménagements.

Ces journées avaient notamment pour objectif de présenter et d'échanger sur la mise en place de pratiques alternatives pour limiter les quantités de pesticides.

La fréquentation a été très bonne et des besoins de formations spécifiques se sont dégagés dans le cadre de cette thématique pour l'année prochaine.

A noter que des actions de sensibilisation ont été précédemment menées auprès des agriculteurs dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Contrat de rivières.

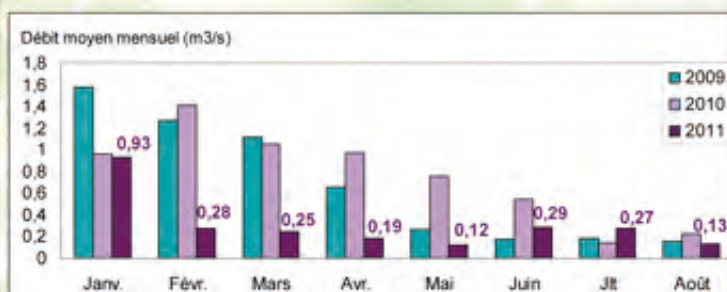


Suivi des débits : une sécheresse officialisée en début d'été 2011

En début d'année, le débit des rivières était bas comparé aux autres années. Les mois suivants, les précipitations étaient bien en dessous des normales. Le débit des cours d'eau a ainsi progressivement diminué. Celui du Foron a atteint au mois de mai le dixième du module (débit moyen interannuel) qui est en dessous d'un débit d'étiage sévère avec une période de retour de 5 ans.

Face à cette situation qui était critique à l'approche de la saison estivale et en application des seuils d'alerte fixés sur le département*, un arrêté de sécheresse a été pris le 26 mai 2011 pour imposer une limitation des prélèvements en eau.

Finalement le mois de juillet a été pluvieux mais cela n'a pas empêché, fin août, un retour des débits à des niveaux très bas (1/10 du module) en l'absence de précipitations. Celles-ci, cumulées depuis le début de l'année, sont déficitaires de l'ordre de 20% par rapport aux normales.



Un partenariat avec le monde agricole

Des aménagements pour améliorer la qualité des eaux du Pamphiot

Les travaux envisagés sur le Pamphiot s'inscrivent dans une démarche d'ensemble concernant la pollution bactériologique de ce cours d'eau, dont la partie la plus visible et connue du grand public, est la fermeture de la plage de Corzent (Anthy-sur-Léman). Face à ce constat, les acteurs du contrat de rivières ont souhaité agir sur la pollution à la fois domestique et agricole du cours d'eau.



La démarche engagée ici a consisté à repérer le long du Pamphiot des sites où les animaux s'abreuvaient directement dans le lit du cours d'eau (photo 1) avec une forte chance de souiller l'eau. Une dizaine de sites ont ainsi été retenus sur lesquels il s'agira de limiter l'accès des bêtes au cours d'eau par la mise en place d'abreuvoirs en berge, de passages à gué, d'un pont et de clôtures. Les travaux débiteront en octobre 2011 pour se poursuivre après le 15 mars 2012 (chantiers à réaliser dans le lit du cours d'eau).

La lutte contre la pollution par les pesticides

Depuis 2008, la Chambre d'Agriculture a engagé un travail d'analyse de l'utilisation des produits phytosanitaires par les exploitants agricoles.

Il a ainsi pu être mis en évidence une amélioration des techniques de manipulation des produits, des consommations de produits phytosanitaires inférieures aux moyennes régionales et nationales et une bonne motivation des agriculteurs pour expérimenter des itinéraires culturaux différents moins consommateurs de pesticides.

La fin de l'année 2011 verra le dépôt des dossiers individuels auprès de la Commission régionale (COREAM) pour la mise en place des mesures agri-environnementales (MAET) et une mise en œuvre effective en 2012. Les solutions consisteront au changement des itinéraires culturaux, à l'utilisation de cuves de rinçage embarquées ou encore de systèmes de traitement ultime des effluents phytosanitaires (Phytobac).

L'ensemble des actions agricoles présentées ci-dessus sont financées par l'Agence de l'Eau RM&C, la Région Rhône-Alpes et la Chambre d'Agriculture des Savoie. Le Conseil Général de Haute-Savoie financera les semences nécessaires à la mise en place des cultures polliniques.

Une démarche novatrice : les cultures polliniques

Cette action, mise en œuvre en 2011 sur proposition de la Chambre d'Agriculture, complète celle poursuivie pour la lutte contre la pollution par les pesticides. Il s'agit ici de développer la mise en place de cultures dérobées polliniques et pièges à nitrates.

La technique qui consiste à réimplanter une culture après les récoltes de céréales et avant la culture suivante, ce qu'on appelle une culture dérobée, présente plusieurs avantages :

- rôle d'engrais vert et de piège à nitrates,
- amélioration de la structure du sol,
- protection contre l'érosion,
- activation de la vie microbienne des sols,
- lutte contre le salissement,
- rupture des rotations,
- préparation de l'hivernage des abeilles.

Le territoire du SYMASOL et en particulier le Bas-Chablais, présente la particularité d'être la partie du territoire la plus céréalière de la Haute-Savoie et est donc très concerné par la question des sols nus, responsables du ruissellement des nitrates vers les cours d'eau.



Après une information auprès des agriculteurs concernés au printemps 2011, ce sont près de 100 hectares qui ont été retenus pour être ensemencés et qui fleuriront dès ce mois d'octobre (photo 2). Pour appuyer cette démarche, une visite sera organisée avec les élus dans l'automne et des panneaux d'information seront déposés sur les différentes parcelles ensemencées.

Ce travail est réalisé en partenariat avec le Groupement des Apiculteurs Professionnels des Savoie (GAPS) et le Syndicat des Apiculteurs de Haute-Savoie.

L'espèce du mois

Berce du Caucase

Heracleum mantegazzianum

Origine : introduite du Caucase comme plante ornementale ou mellifère.

Description : grande plante vivace, pouvant atteindre les 3.5 m de haut, à tiges épaisses d'un diamètre de 10 cm, creuses, souvent parsemées de rouge.

Feuilles : profondément découpées, divisions dentées et se terminant en pointe.

Flours : blanches, en ombelles atteignant 50 cm de diamètre, 50 à 150 rayons.

Floraison : de juillet à août.

Milieu : Dans son aire d'origine, la berce du Caucase est limitée à l'étage montagnard. Hors de son aire de répartition naturelle, on la trouve de la plaine jusqu'à l'étage montagnard, dans les lisières, les prés, sur les berges des cours d'eau, au bord des chemins et dans les lieux incultes.

Répartition : aujourd'hui répandue dans toute l'Europe, des zones côtières jusqu'en montagne. Elle appartient aux espèces nuisibles qui se propagent avec une rapidité inquiétante.

Danger :

- plante envahissante à croissance rapide (10 000 graines par plante),
- appauvrissement de la diversité végétale et animale,
- risque d'érosion des berges (système racinaire non stabilisant)
- **Plante phototoxique :** son contact suivi d'une exposition de la peau au soleil, engendre des brûlures désagréables !!!

Prévention et lutte :

- couper les inflorescences et toutes les parties aériennes jusqu'à 15 cm du sol,
- sectionner la racine 10-15 cm en dessous du terrain naturel (sol),
- le pâturage obtient de bons résultats (moutons, génisses) s'il est répété sur les jeunes plants jusqu'à épuisement des réserves,
- la lutte chimique est possible par injection, à la seringue, d'une petite dose d'herbicides dans la tige sectionnée à 20 cm du sol.



Etude de suivi des populations piscicoles

Après presque six années de travaux et pour être conforme à la fiche action C4-4, un suivi de la ressource piscicole doit être réalisé en fin de contrat de rivières de façon à disposer de résultats comparatifs permettant d'apprécier l'impact des mesures engagées en faveur du milieu aquatique (assainissement, végétation, restauration de berges, travaux de renaturation, aménagement d'obstacles infranchissables ...).

Le bureau d'étude ECOTEC a mené de septembre 2002 à 2004 sur 49 stations, une étude piscicole permettant de fixer un état initial (référence) concernant la composition et la densité des peuplements piscicoles.

Cette étude de suivi devra permettre de répondre aux besoins suivants :

- acquérir des données sur les habitats et peuplements piscicoles sur l'ensemble du réseau hydrographique du territoire,
- définir un état des lieux - après contrat - du milieu piscicole : établir un comparatif avec les résultats obtenus au cours de la campagne de septembre 2002,
- évaluer l'efficacité des actions réalisées dans le cadre du contrat de rivières du sud-ouest lémanique,
- identifier et pointer les facteurs limitants vis-à-vis des exigences spécifiques des espèces repères et des perturbations et atteintes au milieu physique.



Le bureau d'études GEN TERO (73) a été missionné par le SYMASOL pour l'élaboration de cette étude. Le montant du marché est de 17 963 € HT financé à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse et la région Rhône-Alpes.

La revitalisation des roselières lacustres de Chens-sur-Léman

Suite au projet d'extension de la plage dans la rade de Genève au droit du parc des Eaux Vives (rive gauche du lac), le Département de l'Intérieur et de la Mobilité (DIM) du canton de Genève doit compenser ce projet en matière environnementale (mesures compensatoires).

Le site des roselières de Chens-sur-Léman (entre l'embouchure de l'Hermance et la pointe de Tougues) offre le plus de potentialités en matière écologique. Le projet s'arrête sur les trois surfaces de roselières les plus proches du port de Tougues. Elles recouvrent actuellement une surface globale de moins d'un hectare et le projet prévoit de créer un site de protection de 9 hectares en le délimitant, au large, par une barrière flottante.



L'essentiel des travaux consistera à recréer des conditions favorables à la prospérité des roseaux, en créant des îlots et des sabots pour casser la dynamique des vagues, en dispersant un substrat favorable à leur recolonisation.

L'ensemble de ce projet sera intégré au futur Document d'Objectifs (DOCOBS) du site NATURA 2000 FR821-2020 « Lac Léman », procédure portée par le SYMASOL.

Le projet, actuellement déposé pour autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques (LEMA), pourrait se concrétiser entre 2012 et 2013. Son financement, uniquement genevois, est assuré dans le cadre du projet d'extension de la plage des Eaux Vives, à hauteur de 1.3 million d'euros.

Renseignements

Directeur de la publication :

Jean NEURY

Date de la parution et dépôt légal :

3ème trimestre 2011

Numéro ISSN : 1952 - 9384

Conception/réalisation : SYMASOL

Création Infographie :

REPRO Léman

Crédit photo : SYMASOL

Impression : imprimerie VILLIERE

Tirage : 2 500 exemplaires

En ligne sur : www.symasol.fr

En Bref

Les prochaines étapes ...

Automne 2011 : Etude

- bilan de l'Observatoire de la ressource en eau pour 2010,
- lancement de l'étude « Ressource en eau » à l'échelle du territoire du SYMASOL,
- suivi des études de maîtrise d'œuvre pour le secteur des Etrepôts à Margencel, secteur de la RN5 à Massongy, Ru de Bonnatrait à Sciez, le Redon à Séchex sur Margencel et Sciez ...
- lancement de l'étude de suivi des populations piscicoles sur l'ensemble du territoire,
- lancement de l'étude bilan, évaluation et prospective du contrat de rivières du sud-ouest lémanique.
- validation du Document d'Objectifs (DOCOBS) concernant le site « Lac Léman » inscrit à la Directive Oiseaux - NATURA 2000.

Automne 2011 : Travaux

- poursuite des travaux du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du lit, des berges, de la végétation et du bois mort sur les tronçons jugés prioritaires,
- lancement des travaux de création d'un cheminement pédestre le long du Redon à Perrignier
- lancement des travaux prévus dans le cadre du projet INTERREG - GENI'ALP - sur le Pamphiot à Anthy/Léman,
- lancement des travaux d'un ouvrage de surverse du Ru du Chamburaz au marais de Chilly (communes de Loisin et Douvaine)

Hiver 2011/2012 : Travaux

- lancement des travaux de remise à ciel ouvert du Ru des Fossaux sur la commune d'Anthy/Léman,
- lancement des travaux de création d'un cheminement pédagogique sur le marais de la Bossenot à Allinges.

Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique
ZAI la Tuilerie - 74550 PERRIGNIER
Tél. 04 50 72 52 04 - Fax 04 50 72 17 48

Ce numéro est réalisé avec le concours des partenaires financiers



Rhône-Alpes

